



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 5 - Garanties d'emprunts FOL Foyer La Couronne

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Monsieur ROUX, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur ORDRONNEAU (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Madame RAMOND)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Madame Odile FAVARD**

I - Exposés des motifs

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL) procède à la restructuration et l'extension du Foyer de vie La Couronne à Boé, Tranche 2.

Afin de financer cette opération, La Banque Populaire Occitane (BPO) et le Crédit Coopératif lui ont consenti les prêts suivants, pour l'année 2019 :

- Prêt BPO, sur 20 ans, d'un montant de 445 170€, taux fixe 1,05%.
- Prêt Crédit Coopératif, sur 20 ans, d'un montant de 445 170€, taux fixe 1,05%.

La FOL nous sollicite pour la garantie de ces prêts, aux conditions suivantes :

1. La ville de Boé accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de ces prêts, souscrits par la FOL auprès de la BPO et du Crédit Coopératif. Ces prêts sont destinés à financer la tranche 2 de la restructuration et l'extension du Foyer de vie La Couronne à Boé. Les autres 50% sont garantis par le Conseil Départemental 47.
2. Caractéristiques des prêts : ci-dessus détaillés.
3. La garantie est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la FOL, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer ultérieurement pour la garantie de prêts qui seront réalisés de 2020 à 2021 :

- 2 prêts de 1 138 035€ chacun, BPO et Crédit Coopératif, sur 15 ans,
- 2 prêts de 228 875€ chacun, BPO et Crédit Coopératif, sur 10 ans,

II - Considérants et références juridiques

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par la FOL, sollicitant la garantie de la ville de Boé, pour les emprunts BPO et Crédit Coopératif,

VU l'avis favorable de la Commission Budget, prospective financière et contrôle de gestion,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DECIDER : d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50%, soit 445 170€, pour le remboursement des emprunts Banque Populaire Occitane (445 170€) et Crédit Coopératif (445 170€), destinés à financer la tranche 2 de la restructuration et l'extension du Foyer de vie La Couronne, conformément aux caractéristiques détaillées ci-dessus.

AUTORISER : Monsieur le Maire à intervenir aux contrats passés entre la Banque Populaire Occitane, le Crédit Coopératif et la Fédération des Œuvres Laïques.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20191216-lmc1F1942005-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Françoise LEBEAU

SIGNE

M. Christian Dézalos